

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE BLIDA 1

FACULTE DE TECHNOLOGIE
NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE 09074003137

LETTRE DE CONSULTATION N° 01/FT/2023

La Faculté de Technologie, Université Blida1 lance une Consultation conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Cette consultation concerne :

**OPERATION: Acquisition de Billetterie par voie aérienne au profit de la faculté
de technologie
EXERCICE 2023**

Le soumissionnaireest appelé à retirer le dossier de consultation auprès de l'Université BLIDA1, Route de SOUMAA 09000 BLIDA, Faculté de Technologie, Secrétariat Général, service des moyens et de maintenance.

Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires en cours de validité certifiées.
Copies conformes décrites ci-après.

1- Dossier de candidature: Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Doit contenir :

- a- La déclaration de candidature (renseignée, datée et signée).
- b- La déclaration de probité (renseignée, datée et signée).
- c- Les statuts de la société s'agissant d'une personne morale.
- d- Les pouvoirs du signataire avec les preuves juridiques l'habilitant à présenter une offre et à exécuter le marché / consultation, au nom de l'entreprise ou de la société.

2- Offre technique : Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Doit contenir :

- A. La déclaration à souscrire (renseignée, datée et signée) ;
- B. L'offre technique proprement dite établie conformément au cahier des charges de la consultation (CCAG, CPT et le CPS) portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » dument renseignés, paraphés, datés et signés.

3- L'offre financière : Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Doit contenir :

- A. La lettre de soumission (renseignée, datée et signée) ;
- B. Le bordereau des prix unitaires (BPU) (renseigné, daté et signé) ;
- C. Le devis estimatif et quantitatif (DEQ) (renseigné, daté et signé)

N.B : Conformément aux articles 67 et 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et après acceptation de l'offre, les pièces suivantes doivent être présentées au service contractant dans un délai de 10 jours:

- A. L'extrait de rôle (copie)**
- B. Le registre de commerce (copie).**
- C. Les attestations de mise à jour en cours de validité (CASNOS – CNAS) (copies).**
- D. La carte d'identification fiscale (NIF) (copie).**
- E. La domiciliation bancaire.**

Les soumissions doivent comporter une offre technique et une offre financière sous double enveloppe cachetée et anonyme.

L'enveloppe extérieure devra porter le numéro, l'objet de la consultation et la mention :

La durée de préparation des offres, **Acquisition de Billetterie par voie aérienne au profit de la faculté de technologie** est fixée à **08jours** à compter du **21/02/2023** Au **28/02/2023**.

Le dépôt des offres sera le **28/02/2023** avant **12h00**.

L'ouverture des plis se fera en séance publique le **28/02/2023** à **13 h00** au secrétariat général de la Faculté de Technologie en présence des soumissionnaires qui sont cordialement invités.

Faculté de Technologie.